



Le projet immobilier Rosalie sur le site de la Cantine du Moulin Blanc

Pour rappel, il s'agit au départ d'un projet porté par Brest Métropole Aménagement mais contesté par Yohann Nédelec, alors maire du Relecq-Kerhuon, et seul en capacité de délivrer le Permis de Construire. Devant ce blocage, un accord est passé avec BMA qui engage la ville du Relecq-Kerhuon à acquérir les parcelles de la Cantine du Moulin Blanc pour mettre en œuvre son propre projet.

Un appel à projet concepteur/promoteur est alors lancé en 2017 par la municipalité du Relecq-Kerhuon et une commission d'attribution est constituée. Après avoir auditionné 4 candidats, cette commission confirme son choix dans un courrier adressé le 31 janvier 2018 au lauréat, le groupe Océanic. Ce courrier, signé par le président de la commission, Laurent Péron, alors adjoint aux finances, confirme aussi le montant de cession des parcelles : 1 680 000€ net vendeur.

Le 8 août 2018, un Permis de Construire est délivré pour ce projet qui comprend alors:

- 53 logements
- une maison médicale et une pharmacie
- des commerces et un restaurant
- un parking en sous-sol de 62 places.

Le 8 avril 2019, un Permis de Construire modificatif (M1) est délivré. Les modifications portant uniquement sur la destination des 53 logements :

- 22 d'entre eux sont alors voués à la location sociale et 6 autres à l'accession sociale à la propriété (logement à coût abordable)

Dès l'affichage du Permis de Construire, en 2018, un riverain avait engagé les procédures de recours. Et c'est un de ces recours qui avait amené le promoteur à modifier la destination d'une partie de ces logements, le temps pour la Métropole de réparer un oubli, celui de dispenser les parcelles de l'obligation de logements sociaux dans les programmes neufs. Il faut saluer la persévérance du riverain qui est allé au bout du bout de la démarche jusqu'au Conseil d'État qui a rejeté le pourvoi en cassation le 12 mars 2022.

La Ville du Relecq-Kerhuon n'a pas attendu cette décision du Conseil d'État pour faire l'acquisition des parcelles de la Cantine du Moulin, le 10 novembre 2021, en toute discrétion, sans même informer le Conseil municipal. Il aura fallu un concours de circonstances pour que des citoyens ne l'apprennent en avril 2022 et rendent public l'acte de vente, subissant alors l'ire du Maire actuel du Relecq-Kerhuon, Laurent Péron, qui leur reprochait d'avoir rendu public un document public.

Depuis le mois de juillet 2022, le Groupe Océanic est propriétaire des parcelles de la Cantine du Moulin Blanc, cédées par la ville du Relecq-Kerhuon au prix, convenu en ... 2017, sans prendre en compte l'augmentation du prix du foncier sur la zone (au moins 40%)... Et depuis ce triste matin du 24 octobre 2022, l'emblématique bosquet a disparu. Les pins présents en front de mer depuis 40 à 50 ans, sont tombés un à un dans un craquement déchirant. Nous en gardons encore l'amer souvenir, mais nous restons mobilisés.

Le PC modificatif n°1 est encore en vigueur actuellement, pour un projet qui comprend toujours 28 logements sociaux, alors que le promoteur a lancé la commercialisation de ses appartements à des niveaux de prix accessibles pour très peu de personnes. Doit-on s'attendre au dépôt d'un permis modificatif n°2?

Dans ce projet immobilier d'un autre temps, le flou a toujours été entretenu par ses défenseurs (métropole, municipalité et promoteur) sur les tractations entre la ville et BMA, sur l'accessibilité aux pièces du dossier, sur l'état de la pollution des sols, sur les risques de submersion, sur la destination les appartements, sur le maintien de la maison médicale et de la pharmacie.

Dans ce projet immobilier d'un autre temps, la municipalité du Relecq-Kerhuon est restée sourde à la large contestation portée par les habitants du Relecq-Kerhuon et plus largement par les 3 500 amoureuses et amoureux de la Rade de Brest, signataires de la pétition en ligne.

A l'instar du combat mené pour la Cantine, nombres de luttes naissent partout sur la ville et sur la Métropole pour s'opposer à des projets surdimensionnés et écocides qui abusent du prétexte de la densification pour vouloir s'imposer.

Il est temps de contester aux élus en responsabilité et aux promoteurs, le droit de décider, seuls, du développement urbain. Notre ville est un bien commun, et l'intérêt collectif doit primer sur l'intérêt personnel des quelques promoteurs.

Plus que jamais, les citoyens demandent à être associés à la construction de la ville de demain : Quelle place pour la nature en ville ? Comment préserver la biodiversité source de bien-être et créatrice de lien social ? Comment organiser la mixité sociale sur l'ensemble du territoire urbain ? Comment garantir le droit pour tous à un logement décent et sain ? Comment densifier tout en préservant l'intimité des logements et la qualité de vie des habitants ? Comment rendre les habitants co-acteurs de l'élaboration de leur lieu de vie ? Comment construire ensemble une ville durable ?...Autant de questions qui mériteraient d'être, parmi d'autres, débattues avec les habitants du Relecq-Kerhuon pour définir ensemble les priorités de développement de notre ville.

C'est aussi le combat que mène l'association « Au pied du mur », qui a pour objet de promouvoir une vision partagée de l'urbanisme préservant le bien commun, à l'échelle de la Métropole, et de s'opposer à tous les projets contraires à la défense de ce bien commun. Pour atteindre ses objectifs, « Au pied du mur » commence à se doter progressivement de compétences urbanistiques, juridiques et organisationnelles, mais aussi d'animation du débat public pour la mise en œuvre de la concertation et de la construction d'une ville durable. Nous les remercions de leur présence et de leur soutien.

Bravo et merci à vous toutes et à vous tous, présents aujourd'hui. Le combat se poursuit sur la Cantine avec une attention particulière portée sur la gestion et la sécurisation des travaux de dépollution. Nous avons sollicité des services de l'État (DREAL) qui tardent à se manifester. Nous venons, pas plus tard qu'hier, de les relancer et d'interpeller nos député.e.s et sénatrice.

Avec « Les Amoureuses et Amoureux de La Rade de Brest », continuons le débat public et, au delà des formes, posons les questions de fond !